

Enquête publique de la mise à jour complète de la NBN S21-100-1, la norme d'installation des systèmes de détection et d'alarme incendie.

Introduction

En l'absence d'une norme européenne pour les installations de détection d'incendie, comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des installations, la Belgique, comme tout autre pays, dispose de ses propres règles de bonne pratique pour une installation de détection d'incendie : la NBN S21-100-1. Cette norme a été élaborée et est suivie par le comité de normalisation TC 72. La norme actuelle couvre l'ensemble du cycle de vie de l'installation : de l'évaluation des risques qui permet de déterminer les besoins et la conception, à la maintenance ainsi qu'aux modifications et extensions majeures. Il est donc dans l'intérêt d'un installateur de suivre les exigences de cette norme en plus des obligations légales, si elles existent pour l'installation en question. Et ce à plus forte raison que si le système de détection a été réalisé suivant la norme, alors en cas de calamités survenues après que le système ait signalé le danger, c'est le principe de « l'inversion de la charge de la preuve » qui est d'application. Autrement dit, l'installateur n'a pas à prouver lui-même qu'il a construit une installation sûre.

Historique de la norme

La première version de la NBN S21-100 date de 1986 et était rédigée de manière très normative. Plusieurs addenda à cette norme sont apparus au fil des années. Cependant, les nouvelles technologies n'étaient pas prises en compte dans cette version. Pour y remédier, une nouvelle version a été homologuée en 2015. Cette version est axée sur les performances et décrit l'ensemble du cycle de vie. En plus de la partie 1 contenant les instructions techniques d'installation, une partie 2 a également été publiée, reprenant les exigences à appliquer par les divers exécutants des différentes étapes du cycle de vie. La technologie évoluant rapidement, cette version est elle aussi rapidement devenue obsolète. En outre, l'application de la norme dans la pratique a révélé de nombreux problèmes. Le groupe de travail NWI (New Work Item) du TC 72, auquel VOLTA participe au nom des installateurs, traite de ces questions. L'addendum 1 à la norme a été homologué en 2018. Comme heureusement, la technologie ne cesse d'évoluer, cet addendum ne pouvait pas être un point final. Afin de faciliter la lecture et de ne plus ajouter d'autre addendum, il a été opté pour la réécriture d'une version entièrement adaptée de la NBN S21-100-1. Une enquête publique est ouverte du 6 avril au 15 septembre 2020. On peut la trouver sur le site du NBN (<https://pe.nbn.be/wi/penbn>).

Nouvelle version de la NBN S21-100-1 faisant l'objet de l'enquête publique jusqu'au 15/09/2020.

La version de 2015 adaptée reprend le contenu de l'addendum 1. Cela signifie que les thèmes suivants de cet addendum ont été intégrés :

- les systèmes sans fil ;

- la détection à l'aide de systèmes optiques linéaires (BEAMS) et de systèmes d'aspiration dans les locaux à grande hauteur de plafond tels que : les atriums, les entrepôts, les théâtres et les auditoriums;
- des ajustements concernant les plafonds suspendus et les planchers surélevés ;
- l'arrondissement des chiffres dans les tableaux ;
- les ajustements relatifs aux volumes qui ne nécessitent pas de surveillance.

Le GT NWI a également inclus dans la version 2015, le résultat de ses travaux portant sur les nouvelles technologies et domaines d'application nouveaux et/ou manquants.

Cela concerne les sujets suivants :

- la détection des incendies dans les ascenseurs (d'évacuation) et les cages d'ascenseur ;
- Détecteurs de chaleur linéaires (LTHD - line type heat detector) qui se composent généralement d'un élément linéaire sensible à la chaleur (par exemple, un câble, un tube, etc.) et d'une unité de contrôle. Une distinction est faite entre :
 - o une LTHD réenclenchable qui peut à nouveau être mise en mode garde avec une distinction entre :
 - Intégrand
 - Non-intégrand
 - o une LTHD non-réenclenchable est détruite par la chaleur.
- l'utilisation du câblage, avec ou sans maintien de la fonction, a été élaborée en détail (à l'aide de figures) conformément aux recommandations du GT Câblage et à la note de l'OTC.
- transmettre l'alarme incendie et le signal de défaillance à l'extérieur du bâtiment ;
- des précisions sur la détection dans les pièces à grande hauteur de plafond ;
- les signaux destinés à un central avec supervision humaine.

La suite.

Le GT NWI a défini les priorités pour le suivi et ces priorités ont été approuvées par la dernière réunion plénière du CT 72.

Ces priorités sont :

- o Détection d'incendie par vidéosurveillance (TS7240-29 et NTN 177-I de l'ANPI)
- o Affinage du chapitre 12 « Modifications et extensions d'un système »
- o Sirènes d'évacuation - conservées dans la NBN S21-100-1 ou incluses dans une autre norme ?
- o Solutions pour les petites installations
- o Simplification administrative (nombre et contenu des documents, par exemple le registre des contrôles, ...).

En ce qui concerne les sirènes d'évacuation, il a été décidé de les inclure dans une nouvelle norme. Le contenu de cette norme sera traité dans le GT EVAC (successeur du GT VAS (voice alarm systems, série NBN S21-111)). Les autres sujets prioritaires seront traités au sein de petits groupes de travail du GT NWI. Dans la mesure du possible, VOLTA participera, au nom des installateurs, à ces groupes de travail.

VOLTA assurera un suivi actif, en particulier en ce qui concerne les solutions pour les petites installations avec la simplification administrative associée et l'affinement pratique du chapitre 12.

Décision

Une enquête publique portant sur une nouvelle version de la NBN S21-100-1 se déroulera jusqu'au 15 septembre 2020. Afin de faciliter la lecture, le contenu de l'addendum 1 a été inclus à côté d'un certain nombre de nouvelles technologies et applications de détection. Le travail n'est jamais terminé et le GT NWI a déjà fixé les priorités pour la suite.

Pour plus d'informations, veuillez contacter VOLTA (Danny Hermans ou e-mail tad@volta-org.be).